

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 7 novembre 2024.

Date et heure de la séance : 13 novembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET-CARDOSO - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sabrina LARRIEU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 24/11/13/017

OBJET : Travaux d'éclairage public au Complexe sportif (Terrain Fred BERNARDO) : remplacement du câblage suite à vandalisme.

Sébastien MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de reposer des câbles pour l'éclairage du terrain d'entraînement Fred BERNARDO.

Suite à un acte de vandalisme durant le week-end du 26-27 septembre 2024, un linéaire de câbles électriques d'environ 440 mètres a été volé dans l'enceinte du complexe sportif Jean Jaurès coupant l'alimentation en éclairage du terrain Fred BERNARDO.

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) a donc établi une convention permettant de remettre en fonctionnement cet équipement. Courant octobre 2024, l'Entreprise Electrique a pu anticiper les travaux, limitant ainsi la gêne occasionnée aux deux associations de football utilisatrices de ce terrain.

Monsieur MORIN sollicite l'inscription au programme d'éclairage public de TE63 pour une réalisation en 2024. Les montants sont ceux indiqués ci-après et seront inscrits au budget communal 2025.

Il est rappelé que la commune participe à un fonds de concours en fonction d'une répartition entre le TE63 et la commune déterminée dans les statuts du TE63. La commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe s'il y a lieu.

Remplacement du câblage suite à vandalisme (TE63 = 50% - Commune = 50%)
Montant des travaux = 7 800,00 € HT - participation de la commune = 3 900,00 € HT.

Monsieur MORIN propose au Conseil Municipal, de suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » au cours de sa séance du 4 novembre 2024, et d'autoriser :

- le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage pour le remplacement du câblage du terrain Fred BERNARDO,
- et la prise en charge financière de ces travaux d'éclairage sur l'année 2025.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Sylvie PARIS



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 15 NOV. 2024
Reçu en préfecture le 15 NOV. 2024
La Directrice Générale des Services,
Caroline SOULIGOUX.